



L'EXPLORATION

L'exploration consiste à partir pour de courtes périodes, en petits groupes de jeunes (une patrouille de 7 ou 8 jeunes), sans encadrement, afin de réaliser un projet à caractère éducatif. L'explo a généralement lieu pendant le camp, mais elle peut aussi se vivre durant les activités de l'année.

Elle permet aux jeunes de vivre une réelle expérience de l'aventure et de l'autogestion, où chacun, au sein d'une petite équipe, assure une responsabilité clairement définie, et pour laquelle, pendant l'année et le camp, chaque jeune a reçu une formation (infirmier, trésorier, intendant, responsable du matériel, coordinateur, etc.). L'explo permet ainsi de mettre en application les compétences acquises au sein du groupe en répondant aux objectifs pédagogiques.

L'exploration est, bien entendu, organisée en réunissant toutes les conditions de sécurité pour les participants. Cette activité respecte les règles suivantes fixées par nous mêmes, le Scoutisme Français et par l'instruction N°03-020, de janvier 2003, du ministère de la Jeunesse et des Sports :

- ⇒ Tous les jeunes ont 11 ans ou plus.
- ⇒ L'exploration ne peut dépasser 3 nuits..
- ⇒ Chaque patrouille est assurée de ses moyens d'hébergement et d'alimentation avant le départ et reçoit une somme d'argent en conséquence.
- ⇒ L'autorisation de départ est donnée par le responsable de camp ou l'un de ses adjoints après avoir approuvé les conditions de préparation d'organisation et de déroulement de cette activité, en particulier l'itinéraire, les lieux de couchage et les repas prévus.
- ⇒ Un membre de l'équipe d'encadrement peut être joint à tout moment et est disponible pour intervenir si nécessaire auprès d'un groupe d'exploration.

Nous pensons organiser une explo durant le camp si toutes les conditions sont réunies (autonomie des patrouilles, responsabilisation des éclés, lieux d'accueil et itinéraires...).

Nous vous remercions de bien vouloir compléter l'autorisation ci-dessous :

Je soussigné(e) :

atteste avoir pris connaissance des conditions d'organisation et de préparation de l'exploration mise en place avec les Eclaireuses et Eclaireurs de France pendant ce camp de scoutisme et autorise mon enfant :

..... à y participer (s'il a plus de 11 ans).

Date et signature :